



Déclaration rectificative d'un parent décédé

Par baracuda

Bonjour,

Ma mère, veuve depuis 12 ans, est décédée et elle s'est trompée dans toutes ses déclarations depuis la mort de mon père. Elle n'a pas modifié le nombre de parts (je crois honnêtement qu'elle n'a rien vu, elle partait un peu de la tête à vrai dire). Le fisc s'en est aperçu lors de la succession et me demande de leur renvoyer les déclarations rectifiées, puisqu'il va falloir tout recalculer avec 1 part au lieu de 2.

Je suis effondrée. Je n'ai aucune copie des déclarations, comment vais-je faire ? Les impôts en ont quand même bien une copie non ?

Et je pense aussi que je vais devoir régler les arriérés, ça m'empêche de dormir la nuit. J'avais bien provisionné une somme pour cette année, mais 3 ans de plus, c'est trop. Puis-je espérer du fisc un effacement partiel ?

Tous les avis et conseils seront les bienvenus, je suis vraiment aux 400 coups !